

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur Moïse MENSAH,
Ministre des FINANCES de l'intérim de
Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du
Plan, de la Restructuration Economique et
de la Promotion de l'Emploi pour compter du
26 Novembre 1996.

DECRET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

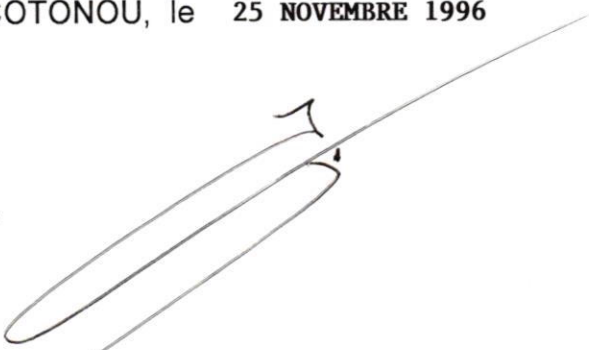
D E C R E T E

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 26 Novembre 1996, Monsieur Moïse MENSAH, Ministre des FINANCES, est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi pendant l'absence de Monsieur Albert TEVOEDJRE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 NOVEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 -
MPREPE 4 - SGG 4 Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.